

## **Compte-rendu de réunion « Préparation à un risque de pandémie grippale »**

- 2 juillet 2009 à Coop de France -

*Etaient présents : Eric BETTENS (COBEVIAL), Janine BOISGONTIER (UCFF), Valérie BRIS (CDF Nutrition animale), Olivier de CARNÉ (Coop de France), Michel CHAZAUD (Ministère de l'agriculture), Katell CRÉPON (CDF Métiers du Grain), Annabelle DANIEAU (MAÏSADOUR), Agathe GRAND (SCA VIVADOUR), Béatrice IORDANOW (Coop de France), Marie-France LARDY (CDF Métiers du Grain), Olivier MARGAROT (CCVF), Jean-Philippe MOULIN (LIMAGRAIN), Emmanuel PARIS (UNCEIA).*

### **I. HISTORIQUE DES TRAVAUX A COOP DE FRANCE**

Cette réunion de travail et de sensibilisation au risque de pandémie grippale s'inscrit dans le prolongement de diverses actions conduites depuis plusieurs années par Coop de France et notamment :

- La participation à la rédaction d'un guide sur la pandémie grippale spécifique aux opérateurs de l'agroalimentaire ;
- La diffusion à intervalles réguliers d'informations sur le dispositif mis en place par les pouvoirs publics (plan gouvernemental sur la pandémie, site Internet, etc...) ;
- La participation depuis 3 ans aux exercices nationaux sur la pandémie grippale en tant que représentant de la filière agroalimentaire ;
- L'organisation de réunions d'informations à Coop de France : 20/04/2006, 19/10/2006, intervention devant la commission « affaires sociales » de Coop de France.

La sensibilisation aux conséquences d'une pandémie grippale de grande ampleur sur l'activité économique des entreprises avait certes été plus forte au moment des épisodes « grippe aviaire » qui faisait craindre une mutation du virus susceptible alors de toucher l'Homme. Depuis, le risque n'a pas diminué, bien au contraire, et l'actualité autour de la grippe H1N1 nous le rappelle bien. L'OMS vient en effet de rentrer le 11 juin 2009 en phase officielle de pandémie.

### **II. INTERVENTION DE MICHEL CHAZAUD (HFD<sup>1</sup> AU MINISTERE DE L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)**

#### **1. Situation française et internationale autour de la grippe H1N1 :**

<sup>1</sup> HFD : Haut Fonctionnaire de Défense et de sécurité

A la date de la réunion, on recense 77411 cas de grippe dans le monde qui ont conduit à 334 décès. Malgré la chaleur qui est censée atténuer la propagation du virus, on observe une diffusion rapide sur tous les continents, ce qui est assez inquiétant.

Néanmoins, il faut reconnaître que la virulence actuelle de la grippe H1N1 est faible, comme en témoigne le faible taux de létalité. Pour cette raison, le gouvernement français a choisi de ne pas suivre l'avis de l'OMS et est resté au seuil 5A de son plan « pandémie grippale » (Large foyers de cas humains groupés non maîtrisés à l'étranger).

⇒ La principale inquiétude résulte de la forte probabilité que ce virus rencontre celui du H5N1 (virus de la grippe aviaire) et acquiert alors une virulence bien plus élevée. Cette hypothèse pourrait, sans que cela soit inéluctable, se produire au début de l'automne (septembre à novembre 2009).

## 2. Conséquences pour les coopératives et les opérateurs de la chaîne alimentaire :

Les conséquences d'une telle hypothèse sont d'abord sanitaires. Mais elles sont également d'ordre économique dans la mesure où l'on peut s'attendre en phase pandémique à un taux d'absentéisme pouvant aller de 20 à 50% (résultant non seulement des conséquences directes de la maladie mais également de ses conséquences indirectes (personnes au chevet des malades, peur, paralysie des transports...). Un tel absentéisme perturberait alors gravement l'activité économique, pouvant aller jusqu'à des paralysies et des ruptures de stocks catastrophiques. Le secteur agroalimentaire étant considéré comme d'importance vitale aux yeux des pouvoirs publics, les entreprises du secteur doivent se préparer à l'émergence d'une telle pandémie.

Michel CHAZAUD fait ensuite le point sur un certain nombre de mesures de protection à mettre en place en cas de pandémie :

### • Mesures de préparation générales des pouvoirs publics :

Les pouvoirs publics français travaillent sur ce sujet depuis plusieurs années. Ils sont certainement plus avancés qu'un certain nombre de leurs voisins européens qui pour certains font preuve d'un laxisme le plus total (Royaume-Uni par exemple).

Le dispositif propre au gouvernement français est détaillé dans le plan « pandémie grippale » dont la 4<sup>ème</sup> et dernière version date de février 2009 (plan disponible sur l'extranet de CDF). Ce plan est accompagné d'un grand nombre de fiches techniques, dont certaines concernent plus particulièrement la continuité d'activité économique des entreprises. On peut citer à ce sujet la **fiche G1** qui contient en annexe un exemple de trame de Plan de Continuité d'Activité (ou PCA). Une mise à jour de ces fiches est prévue d'ici le 15 juillet.

• Les masques : Ceux-ci sont de 2 types : les masques classiques anti-projections et les masques FFP2 (qui filtrent et décontaminent l'air). Les pouvoirs publics français ont d'ores et déjà stockés 1 milliard de masques anti-projections et 700 millions de masques FFP2. Bien que ce chiffre puisse paraître important, il est à relativiser car la durée d'utilisation des masques étant de 4 heures et la durée de la pandémie de 10 à 12 semaines, la consommation de masques par personne sera très importante. Ces masques seront destinés en priorité aux malades et aux personnels de l'administration. Les entreprises en tant que telle, sont invitées à

réfléchir à l'acquisition de masques pour leurs propres besoins, en ayant à l'esprit que les masques FFP2 (plus chers que les masques chirurgicaux (0,5 € en moyenne l'unité contre 0,07€)) sont destinés aux personnes en contact important avec le public (hôtes de caisse, standard de société,...).

• **Les traitements et vaccins** : Les antiviraux comme le Tamiflu peuvent limiter les effets de la maladie mais ils n'ont pas l'efficacité d'un vaccin adapté au virus en question. Le gouvernement français a stocké à ce jour 38 millions de traitements Tamiflu.

En ce qui concerne les vaccins qui sont en cours de production mais qui ne disposent toujours pas d'autorisation de mise sur le marché, les pouvoirs publics ont commandé 98 millions de doses (couvre 49 millions de personnes). Ce chiffre est en deçà de la population française dans la mesure où il existe des accords internationaux pour la distribution des vaccins et que les volumes en préparation ne sont pas infinis. Ainsi, il se posera certainement des questions éthiques concernant les personnes à privilégier pour la distribution de ces vaccins et. Enfin, il convient de dire que le vaccin en cours de production convient au virus H1N1 mais pourrait s'avérer beaucoup moins efficace si le virus mutait.

• **Le maintien d'activité des infrastructures publiques** :

La plupart des grandes entreprises publiques ou jouant un rôle de service public ont d'ores et déjà réfléchi et conçu des Plans de Continuité d'Activité (PCA) mais le degré de préparation s'avère différent selon les secteurs :

- EDF : apparemment bien préparé.
- Courrier : apparemment bien préparé.
- Télécom : incertitudes.
- Transport en commun : incertitudes.
- Distribution d'eau : incertitudes.

### III. REFLEXIONS A CONDUIRE AU NIVEAU DES COOPERATIVES

---

La présentation du ministère de l'agriculture appelle un grand nombre de commentaires qui ont trait notamment au caractère éthique discutable pour le choix des personnes à vacciner, aux contacts administratifs à privilégier sur le terrain, à la responsabilité juridique associée à un tel risque (assurance « risque d'exploitation » par exemple), aux réflexions déjà engagées par certaines coopératives, aux choix des produits alimentaires de première nécessité, à la mise en œuvre des PCA, etc...

Il ressort de la discussion que :

- d'une part, les coopératives sont encore insuffisamment préparées à l'émergence d'un tel risque (même si certaines d'entre elles commencent à être sollicitées sur le terrain) mais que,
- d'autre part, il y a un besoin urgent de réfléchir à la mise en place de PCA au niveau des coopératives (***NB** : une enquête réalisée en 2008 par Coop de France chiffre à moins de 7% le nombre de coopératives ayant réfléchi à leur PCA*).

Les coopératives se heurtent à des difficultés d'ordre méthodologique pour initier ce PCA. En effet, un PCA est par définition adaptée à une activité donnée et il est en conséquence difficile

de définir un PCA type pour l'ensemble des coopératives. Pour tenter d'avancer dans la réflexion, un document de travail est présenté en réunion et joint en annexe de ce compte-rendu. Pour définir leur PCA, les coopératives peuvent s'inspirer notamment des documents suivants :

- le plan gouvernemental et notamment de l'annexe 1 de sa fiche G1 qui présente un exemple de PCA ;
- le guide pratique pour le secteur de l'agro-alimentaire ;
- la fiche de travail de Coop de France.

Il est par ailleurs identifié que la poursuite des discussions autour de l'élaboration des PCA pourrait être conduites par les fédérations sectorielles qui regroupent les entreprises d'un même secteur d'activité.

**Points clés et suites à donner :**

- **Constat d'un manque de sensibilisation à la problématique « pandémie grippale » au niveau des coopératives,**
- **Réflexions sectorielles à conduire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCA,**
- **Nécessité de se rapprocher des préfets de département pour envisager les mesures adéquates.**

<<<>>>

## **ANNEXE : Trame de réflexion présentée en réunion pour la mise en place de PCA par les coopératives :**

### **■ Scenarrio de base à envisager :**

- 25% d'absentéisme pendant 8 à 12 semaines
- 40 à 50% au plus fort de la vague (2 semaines min.)
- Période d'apparition la plus probable d'une pandémie : septembre à novembre (quel impact sur l'activité de l'entreprise ?).

### **➤ Etape 1 : Nommer une personne responsable « pandémie » + 1 suppléant**

*(NB : celle-ci doit obligatoirement avoir lu le plan gouvernemental PG)*

### **➤ Etape 2 : Cartographie des activités de l'entreprise (organigramme, personnel affecté à tel ou tel tâche, positionnement et relation avec les autres partenaires de la chaîne,...)**

#### Phase 2A : Identification des flux externes

- Prendre contact avec clients, fournisseurs et prestataires principaux pour voir s'ils ont eux-mêmes prévus des dispositions particulières (attention aux zones de collecte qui pourraient ne plus être accessibles !)
- Orienter ses appros pour faciliter la situation (si fermeture aux frontières, transport dégradé...)
- Gestion des accès aux sites

#### Phase 2B : Gestion en interne

##### A/ Renforcement des mesures d'hygiène

- Poubelles, sacs fermés
- Gestion des déchets potentiellement contaminés
- Savon et/ou solution hydro-alcoolique
- Renforcer la communication en matière d'hygiène...

##### B/ Distribution de masques (acquérir une liste officielle UGAP, se présenter comme membre de CDF) :

- A qui ? Quelle répartition masques classiques / FFP2 ? ex : personnel abattoir volaille/porc, chauffeur collecte lait, personnel de caisse (ex : magasins, jardinerie...)
- Calculer le nombre sur une base 12 semaines de pandémie (2 à 3 m/j)...

##### C/ Identification des postes clés de l'entreprise :

- Prévoir des remplaçants (ex : accroissement nombre de salariés titulaires d'1 permis poids lourd)
- Prévoir des formations éventuelles à certaines tâches essentielles...

##### D/ Planification de la production :

- Prévoir de se limiter l'activité à quelques références
- Réaffectation du personnel non spécialisé
- Identification des ingrédients et matières premières indispensables
- Envisager des dérogations réglementaires (contact DGCCRF)...

##### E/ Organisation du travail :

- Envisager le télétravail
- Privilégier les réunions en télé/visio conférence (restriction déplacement et voyages)
- Aménagement des horaires, traitement salaires...